

COMMISSION NOUVELLES MOBILITÉS, VILLES DE DEMAIN



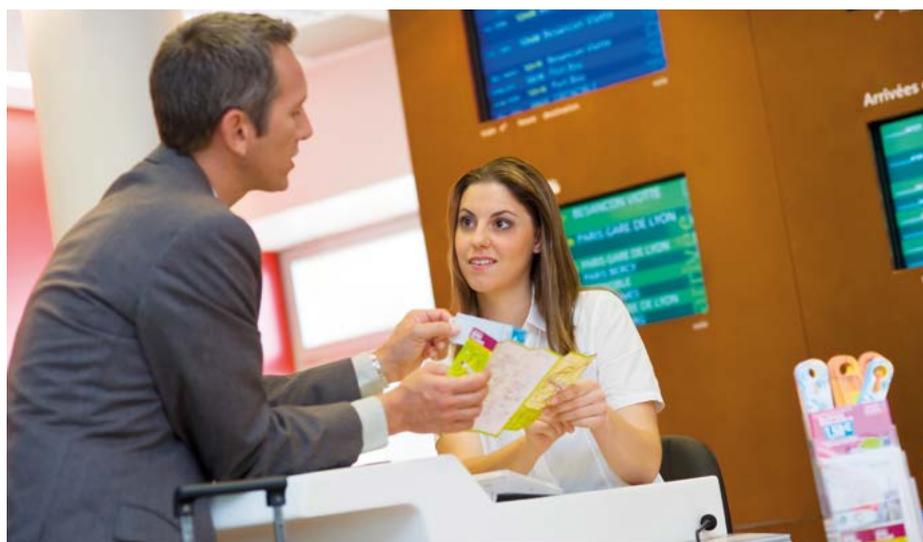
DU TRANSPORT À LA MOBILITÉ : ACCOMPAGNER LA MUTATION DU SECTEUR

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

1. Julien Reau, Transdev **2.** Christine Peyrot, Transdev **3.** Marie-Claude Dupuis, RATP **4.** Sophie Hassan, RATP Dev **5.** Adrien Malfray, AGIR **6.** Arnaud Julien, Keolis **7.** Stéphanie Lopes d'Azevedo, UTP **8.** Hubert Richard, UTP

Ne figurent pas sur la photo : Xavier Aymonod, Transdev ; Anne de Bagneux, Transdev ; Stéphanie Bourgeois, RATP ; David Brottet, CarPostal France ; François Delagrangue, Colas Rail ; Carole Desnost, SNCF ; Mathieu Dunant, RATP ; Claude Faucher, UTP ; Maria Harti, SNCF Mobilités ; Laurent Kocher, Keolis ; Dominique Laousse, SNCF ; Mikhaël Lemarchand, SNCF Transilien ; Laurent Lieutaud, Tisséo Toulouse (AGIR) ; Kara Livingston, Keolis ; Grégoire Marlot, SNCF Réseau ; Christophe Medina, CarPostal France ; Valérie Metel, CarPostal France ; Anne Meyer, UTP ; François Moulin, Vectalia Sophia Antipolis ; Raphaël Poli, SNCF ; Franck-Olivier Rossignolle, Transdev ; Gil Valabregue, RTM Marseille (AGIR)

Cette nouvelle Commission concrétise le passage du « transport » à la « mobilité », annoncé par l'UTP depuis plusieurs années. Ses missions : accompagner les opérateurs de transport public dans l'évolution de leurs services, accueillir de nouveaux acteurs de la mobilité au sens large et faciliter l'articulation entre les modes de transport durables.



PLUS DE **10**
RÉSEAUX DE TRANSPORT PUBLIC
URBAIN EXPÉRIMENTENT LES
VÉHICULES AUTONOMES SUR
LA QUARANTAINE D'ACCORDS
D'EXPÉRIMENTATION SIGNÉS PAR LES
AUTORITÉS PUBLIQUES

En moins d'une année d'existence, cette nouvelle Commission s'est révélée très active : nouveaux services à la mobilité, déploiement des véhicules autonomes, stratégie nationale, ateliers thématiques des Assises de la mobilité... Son dynamisme laisse entrevoir des productions à forte valeur ajoutée.

NOUVELLES MOBILITÉS : UN CHAMP À DÉFRICHER. La Commission « Nouvelles mobilités, Villes de demain » travaille sur les frontières – parfois ténues – entre le modèle économique du transport public et celui du transport privé. Portée par un enjeu vital : promouvoir les atouts du

système français qui permet aux opérateurs de transport public d'être des intégrateurs de mobilité, la Commission s'est donné comme première mission d'élaborer une cartographie des nouvelles mobilités. Sous l'expression « nouvelles mobilités », elle a retenu l'ensemble des modes et des services à la mobilité – aussi qualifié de « 3^e mode » – qui se positionnent comme une alternative à l'« auto-solisme » ou aux transports collectifs.

En parallèle, elle a réalisé une mise en perspective des différents modes et de leurs flux engendrés selon les territoires. Pour consolider ce travail, la Commission a décidé de s'associer au CEREMA pour mener une étude visant à identifier des scénarios, mesurer la capacité de report modal et éclairer les coûts globaux et d'usage des scénarios retenus.

VÉHICULE AUTONOME : UNE POSITION À DÉFENDRE. La Commission a poursuivi la réflexion amorcée par la Commission « Économie et Mobilité » sur le véhicule

autonome, en finalisant notamment la rédaction de la position « Déploiement des véhicules autonomes : risques et opportunités », diffusée en janvier 2018. Ses recommandations en faveur d'une mobilité autonome partagée au service des stratégies de mobilité durable ont été présentées à Anne-Marie Idrac, haute représentante pour la Stratégie nationale de développement des véhicules autonomes. La Commission a également répondu aux deux consultations destinées à définir cette stratégie nationale qui devait être finalisée au printemps 2018.

ATELIERS THÉMATIQUES DES ASSISES DE LA MOBILITÉ.

L'intégration des nouveaux services à la mobilité, la nécessité de disposer de stratégies de mobilité élargie sur les territoires, le partage des données ont été des points de vue défendus par l'UTP dans le cadre des travaux des ateliers thématiques « Pour une mobilité plus connectée » et « Pour une mobilité plus intermodale » des Assises de la mobilité. ○

« ŒUVRER À
L'ÉMERGENCE DES
VILLES OÙ IL FERA
BON VIVRE »



2 QUESTIONS À MARIE-CLAUDE DUPUIS, **présidente de la Commission Nouvelles mobilités, Villes de demain** *Directrice Stratégie, Innovation et Développement, Groupe RATP*

Pourquoi avoir créé cette nouvelle Commission ?

Face à un écosystème de la mobilité en pleine mutation, avec l'arrivée de nouveaux acteurs liés à l'économie collaborative ou émergente, l'UTP se veut proactive. Cette Commission vise plusieurs objectifs : mieux appréhender les enjeux de la mobilité durable en couvrant tous les modes alternatifs ; favoriser l'intégration des nouvelles mobilités dans le modèle économique du

transport urbain de demain ; œuvrer à l'émergence des villes où il fera bon vivre.

Cette mutation se traduit dans la construction de la future Loi d'orientation des mobilités, quels en sont les enjeux ?

Le foisonnement de nouveaux services et les risques d'anarchie de leur développement mettent encore plus en lumière les exigences d'articulation et de régulation. Les

évolutions récentes du système français ont validé les larges responsabilités prises par les collectivités locales en matière de mobilité. Aujourd'hui, il revient au législateur de parachever ce chantier en harmonisant les règles fiscales et organisationnelles, en visant l'équité de tous les acteurs privés ou publics, en favorisant la coordination des multiples offres disponibles sur les territoires au service du plus grand nombre et de la mobilité durable.